SAINT - SEVERIN

INFORMATIONS

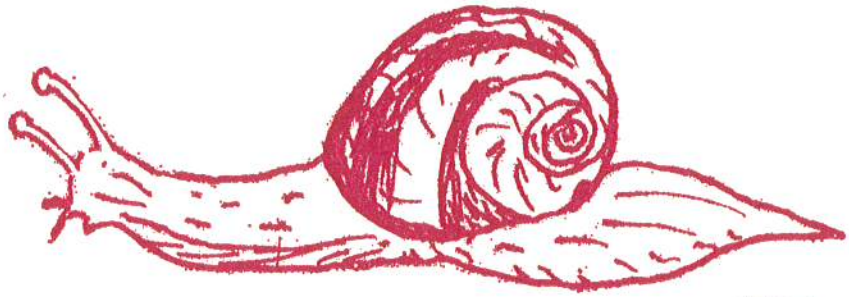

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Parution mensuelle

n° 43

Editeur responsable : Mairie de ST SEVERIN

Président : Monsieur BUREAU, Maire de ST SEVERIN

Rédacteur : Secrétariat de la Mairie

Déclaration de dépôt légal enregistrée à la Préfecture de la CHARENTE sous le n° 445.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

ETAT - CIVIL

Des joues toutes rondes, d'immenses yeux bleus, elle est née le 15 juillet 1985 et se prénomme MARIE-HELENE. Depuis bientôt un an, elle complète le bonheur de BERNARD et VIVIANE JOLIVET, et de Mr et Mme Lucien JOLIVET, ses grands-parents.
Le bulletin avait omis de l'accueillir lors de son arrivée parmi nous, que sa famille nous pardonne et puisqu'il n'est pas trop tard, nous souhaitons à MARIE-HELENE un joyeux anniversaire.

Le dimanche 05 juillet, tout le monde n'était pas à la fête et surtout pas Isabelle BOCQUIER qui mettait au monde un "petit" ADRIEN de 3 kgs 700 ! Tous les deux vont bien, félicitations au papa Alain LAMIRAUD, aux grands-parents, Monsieur et Madame Michel BOCQUIER d'Argentine et à la jeune arrière-grand-mère, Mme LEFRANC de chez Julien.

MARIAGE : En ce radieux jour du 11 juillet 1987, ils ont répondu "OUI" à la question de Monsieur le Maire, et c'est ainsi que MARIE-JOSEPHE EYDELY est devenue Madame JEAN-PIERRE FAUVEL. Qu'il est réconfortant de penser que ces deux "petits" ST SEVERINOIS vont rester parmi nous ! Nous leur souhaitons tout le bonheur possible. Nos félicitations aux deux familles très honorablement connues dans notre commune.
La Société de FOOTBALL et la CAISSE des ECOLES se partageront les 380 F. récoltés lors de la quête effectuée à l'issue de la cérémonie.
Les 2 associations remercient les époux pour ce don et leur présentent leurs meilleurs voeux de bonheur.

PUBLICATION de MARIAGE : Le mariage de Laurent QUANTE et de HERBRETEAU Nathalie sera célébré le 22 août 1987 en notre Mairie.

DECES : Le samedi 04 juillet, décès à PERIGUEUX de Monsieur HOSPITAL Lucien. Décès d'autant plus ressenti par tous ses parents et amis de BOUTEILLES et de ST SEVERIN, qu'il fût brutal. Tous regrettent cet homme aimable que ST SEVERIN avait adopté. Aussi, le Bulletin assure son épouse, son fils et toute sa famille, de sa profonde sympathie dans cette épreuve.

Le 27 juillet 87 , décès de Madame MOREAU Jeanne, née FOURNIER décédée à LIMOGES à l'âge de 75 ans. Jamais ST SEVERIN n'oubliera sa silhouette frêle se déplaçant difficilement, sa gentillesse, sa courtoisie pour tous.
Le Bulletin assure toute la famille de sa commisération dans le deuil brutal qui la frappe.

VIE MUNICIPALE

CONGES du SECRETARIAT de MAIRIE :

Du lundi 17 août inclus au lundi 07 septembre 87, le secrétariat sera ouvert aux jours et heures habituels. Le remplacement sera assuré par Isabelle MOULINIER.

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL en date du 24.07.1987 :

Tous les conseillers étaient présents, à part Mr LEGER, excusé.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne d'abord diverses informations:

COUR des ECOLES : A la demande de subvention pour la réfection de la cour des écoles, le CONSEIL GENERAL répond par lettre du 06 juillet 87 qu'il sera théoriquement versé une subvention de 32 109 F.

ATELIER-RELAIS : Monsieur le Maire fait remarquer l'excellent travail de nettoyage effectué à l'atelier-relais par Jacquot BOCQUIER et Hervé NADAUD. Il expose ensuite qu'un agent de la SAMDA est venu constater les malfaçons de l'atelier-relais, le 03.07.87. Un autre agent doit effectuer des expertises plus approfondies le 03.09.87.

Par lettre du 25 juin 1987, le CONSEIL GENERAL confirme que tant que l'atelier-relais ne sera pas VENDU, la commune n'aura pas à rembourser les subventions accordées par le Département, sous forme de prêts sans intérêt.

DEPART de MONSIEUR L'ABBE GAUDIN : Chaque membre du CONSEIL MUNICIPAL a pris connaissance :

- du courrier envoyé à Monseigneur ROL, Evêque d' ANGOULEME pour essayer de garder Monsieur l'Abbé GAUDIN dans la paroisse,
- de la réponse de Monseigneur ROL expliquant "la diminution des prêtres en Charente entraînant "la difficulté de répondre aux besoins réels de toutes les paroisses".

Le départ de Monsieur l'Abbé GAUDIN est donc irrévocablement prévu pour début septembre.

LOGEMENT GAY : La convention attribuant une subvention de 50 000 F.pour les travaux de réfection de l'ancien logement d'A. GAY a été reçue en Mairie le 20.7.87. Les travaux devraient être entrepris sans tarder.

Il est ensuite délibéré des sujets suivants :

PORTE D'ENTREE du LOGEMENT de FONCTION : La porte d'entrée du logement de fonction occupé par Monsieur LOUIS est en mauvais état et surtout décalée par rapport à son cadre. Le Conseil ne se jugeant pas assez compétent pour savoir si une réparation suffit ou si le changement complet de la porte est nécessaire, demande que Monsieur LETARD soit contacté afin de donner un avis de professionnel et d'excécuter le travail qui s'impose.

POSE d'un PANNEAU "STOP" à la route de "CHEZ CHARRIER" qui débouche sur la route d'AUBETERRE (CD 17) :

Le CONSEIL MUNICIPAL reconnaît que cette intersection est très dangereuse car l'automobiliste n'a aucune visibilité qu'il débouche de la route de "chez CHARRIER" ou qu'il arrive d'AUBETERRE. Mais les avis étant très partagés quant à cette implantation il est décidé de demander l'avis de Monsieur ROCHE, Ingénieur des PONTS et CHAUSSEES.

ASSURANCE ASSISTANCE JURIDIQUE : un complément d'informations ayant été fourni par la SAMDA, suite à la dernière réunion du Conseil Municipal. Cette assurance Assistance Juridique couvre tous les frais de justice que pourrait entraîner une erreur du Maire, du Conseil Municipal ou des employés communaux, dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Conseil Municipal décide de prendre cette nouvelle assurance pour la somme de 746 F. H. T. par an.

PROLONGATION T.U.C. Hervé NADAUD : Le travail d'Hervé NADAUD donnant entière satisfaction, le Conseil Municipal décide de prolonger son stage de 3 mois.

CAMPING : Les aménagements faits au CAMPING,

- installation d'une table à langer et d'une table à repasser,
- installation de l'eau chaude,
- peinture d'une partie de l'intérieur du bloc sanitaire,

ont été très appréciés des campeurs dont le nombre va croissant chaque année. Une preuve, s'il en fallait, que le "bouche à oreille" marche aussi bien que la publicité !

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'instituer une réduction de 10 % sur le coût total du séjour :

- pour les campeurs qui resteront plus de 15 jours sur le terrain, et
- pour les ouvriers qui devraient s'installer sur le camping pour travailler sur le territoire de la commune

TENNIS : Sur la demande du Club de TENNIS, la construction d'un second court est ensuite évoquée. A cet effet, deux devis ont été soumis au Conseil Municipal, préalablement à la réunion, l'un de 195 998.36 F. de l'entreprise TENNISQUICK, (T.T.C.)

l'autre de 144 015.98 F. T.T.C. des TENNIS D'AQUITAINE.

Après délibération, les avis sur cette opération étant très partagés, le Conseil Municipal décide de déposer auprès du CONSEIL GENERAL :

- une demande de subvention pour le second court de tennis, et d'étudier au budget primitif 88 la possibilité de son financement,
- une autre demande de subvention sera sollicitée pour la construction d'une cuisine à la salle des fêtes, projet qui a déjà reçu un début de financement puisque 100 000 F. ont été votés à cet effet au Budget Primitif 1985.

Le CONSEIL MUNICIPAL PRÉCISE et SOULIGNE que CES PROJETS seront REPORTÉS, si les FINANCES COMMUNALES ne PERMETTENT PAS leur RÉALISATION.

BUSAGE ROUTE de RIBERAC :Les trombes d'eau tombées en ce mois de juillet ont provoqué des inondations dans les maisons et notamment sur la route de RIBERAC, chez Mr et Mme BOULET. Le prolongement du busage est donc décidé. Les riverains et Mr ROCHE seront consultés à ce sujet, ainsi que pour l'évacuation des eaux après le lotissement.

LOGEMENT COMMUNAL de la PAVANCELLE : Le logemant occupé par Jean-Philippe FAUVEL étant régulièrement inondé pour différentes causes (toit-terrasse, aiguilles du cèdre, zinc, vérrières...etc), Monsieur BUREAU envisage de contacter d'urgence des artisans capables de régler ce problème rapidement.

CHAUFFAGE CANTINE (CUISINE et REFECTOIRE) : Le chauffage au gaz installé depuis de forts nombreuses années à la cantine est maintenant non seulement dépassé, mais surtout dangereux pour les enfants. Aussi, Monsieur DARES demande à ce que soit envisagé le remplacement de cette installation par un chauffage à accumulation comme dans les classes.

Le Conseil Municipal décide de contacter Monsieur CHAMBORD afin d'établir un devis, et de solliciter l'attribution d'une subvention pour ces travaux.

Monsieur le Maire profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier Monsieur DARES qui avec son mandat d'adjoint a offert à la cantine une gazinière "flambant" neuve, à la plus grande joie des cuisinières.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.

COMITE de JUMELAGE :

Le COMITE de JUMELAGE remercie toutes les personnes ayant participé au feu de ST - JEAN et contribué à sa réussite.

Encore MERCI à TOUS et à l'année prochaine.

SOCIETE de PECHE : CONCOURS de PECHE du 05 JUILLET 1987

La Société de Pêche de SAINT-SEVERIN remercie très chaleureusement les commerçants, les artisans, ainsi que toutes les personnes qui ont bien voulu participer, en remettant des lots en argent ou en nature, à la bonne réussite de notre concours.

73 concurrents en 87 contre 41 en 1986.

- le 1er prix a été remporté par Mr AMAURES J. Jacques
- 2ème prix - Mr Jean BRETONNET
- 3ème prix - Mr Emmanuel RULLIER
- le 1er prix enfant (14ème) a été gagné par Melle JANIQUE BRETONNET (9ans et demi).

FELICITATIONS à TOUS et à l'ANNEE PROCHAINE.

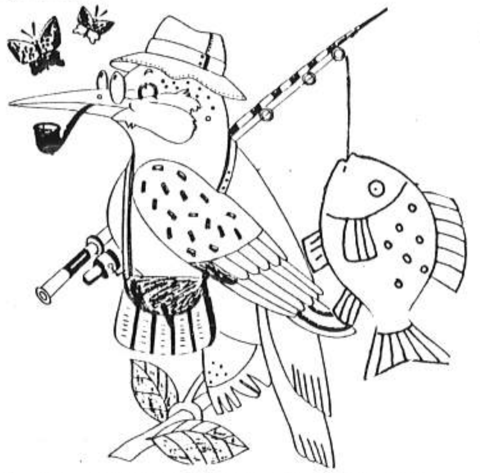

CLUB du 3ème AGE :

Le CLUB informe ses membres qu'il n'y aura pas de réunion, ni de gymnastique durant le mois d'Août. Les portes du CLUB se fermeront donc le 30 juillet pour se réouvrir le 03 septembre.

GROUPEMENT de DEFENSE CONTRE LES ENNEMIS des CULTURES :

Le Groupement de Défense contre les Ennemis des Cultures du CANTON D'AUBETERRE, s'est réuni à LAPRADE, le 10 juillet dernier, en présence des délégués communaux.

Après avoir constaté les dégâts importants occasionnés par les ragondins dans les maïs, le Groupement a décidé de sensibiliser tous les agriculteurs, les médias, les élus cantonaux et départementaux à ce problème.

Une action concertée et collective est nécessaire pour organiser la lutte, avec de meilleures chances de résultat .

Nous remercions Messieurs les MAIRES, pour leur participation au fonctionnement de notre groupement, car, c'est grâce au concours de tous que nous assurerons une DEFENSE EFFICACE.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

ECHOS - COMMUNIQUES

CONGES ANNUELS du CABINET DENTAIRE :

Le Docteur Josiane CHEVAILLER, chirurgien-dentiste, informe son aimable clientèle que le CABINET DENTAIRE sera FERME du **10 au 25 août inclus**

A partir du **27 août** , les CONSULTATIONS auront lieu TOUS LES JOURS **SAUF le lundi et le samedi après midi**

CONGES ANNUELS de la SAMDA :

- En raison des CONGES ANNUELS, la CAISSE LOCALE de la SAMDA sera fermée du 2 au 24 août

En cas d'URGENCE, s'adresser à Monsieur Michel LAUVIGE, le Président ou au BUREAU de BARBEZIEUX AU 45.78.09.77

LOGEMENTS LIBRES au LOTISSEMENT :

2 logements H.L.M. sont actuellement libres dans le lotissement. Ce sont des pavillons individuels qui conviennent pour un foyer d'au moins 3 enfants. Si vous souhaitez les visiter, les clefs sont à la Mairie. Dites le autour de Vous.

B.I.M. :

Vraisemblablement, le Bulletin d'Informations Municipales ne paraîtra pas au mois d'AOUT, Mais, vous l'aurez (peut-être) plus tôt en septembre. BONNES VACANCES à tous ceux qui partent.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Aide aux petits producteurs de céréales

PREFECTURE DE LA CHARENTE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

M. PREGNON
Inspecteur en Chef
Directeur Départemental

SERVICE : E.D.A.

N/Réf. : SM.MM

V/Réf. :

Dossier suivi par : M. MARRET

Poste : 169

Objet : aide aux petits producteurs de céréales

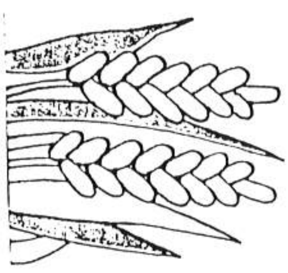

Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
à
Mesdames et Messieurs les MAIRES du département de la Charente

sous couvert de M. le PREFET, COMMISSAIRE de la REPUBLIQUE du département de la CHARENTE

en communication à MM. les Sous-Préfets, Commissaires-Adjoints de la République des arrondissements de COGNAC et CONFOLENS

Angoulême, le 20 juillet 1987

Madame, Monsieur le Maire,

Une aide aux petits producteurs de céréales est instaurée pour la campagne 1986/87. Peuvent bénéficier de cette aide, les exploitants à titre principal qui :

- exploitent au plus 35 ha de surface agricole utile,
- ont livré des céréales sur la campagne 1986/87,
- ont supporté le prélèvement de coresponsabilité sur plus d'une tonne de céréales livrée pendant la même campagne.

Le montant de l'aide correspondra au remboursement du prélèvement de coresponsabilité prélevé lors de la campagne 1986-87 dans la limite de 25 tonnes c'est à dire que le montant maximum de l'aide ne pourra donc pas dépasser 25 tonnes x 38,20 F/tonne = 955 F.

Pour obtenir le bénéfice de cette aide, les exploitants agricoles devront déposer une demande d'aide en trois exemplaires à la mairie du siège de leur exploitation entre le 10 août et le 7 septembre 1987.

Vous trouverez, ci-joint, des imprimés de demande d'aide en nombre à priori suffisant que vous voudrez bien mettre à disposition des agriculteurs intéressés

Je me permets, enfin, d'attirer votre attention sur l'importance de la date de dépôt des dossiers en mairie fixée au 7 septembre 1987. Aucune demande déposée postérieurement à cette date ne pourra être acceptée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental,

Prime Spéciale C.E.E 25 écus aux bovins mâles

Dossier suivi par : Monsieur ANDRIEUX

Poste : 165

Objet : Prime spéciale C.E.E. 25 écus aux bovins mâles -

Commissaires-Adjoints de la République des Arrondissements de Cognac et Confolens

Angoulême, le 20 juillet 1987

Madame, Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la prime spéciale C.E.E. 25 écus aux bovins mâles, et après expiration de la période d'application des mesures transitoires, la procédure normale est désormais en vigueur, ce jusqu'au 31 décembre 1988.

Je vous rappelle que cette prime de 25 écus par bovin, dans la limite de 50 mâles par exploitation et par an, concerne :

- les mâles de plus de 9 mois. Les documents d'accompagnements uniques des bovins (D.A.U.B.) seront conservés pendant un mois à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt ;

- les mâles ayant entre 6 et 8 mois. Les D.A.U.B. seront conservés à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt jusqu'à ce que les bêtes aient atteint l'âge de 9 mois ;

- les mâles exportés entre 6 et 9 mois vers l'Italie pour y être engraissés. Ces D.A.U.B., dûment certifiés par la Direction des Services Vétérinaires ne pourront en aucun cas être restitués aux producteurs.

En conséquence, vous voudrez bien trouver ci-joint, deux types de formulaires (l'un pour la procédure normale, l'autre concernant les bêtes exportées vers l'Italie) qui doivent être seuls employés pour toute demande, à l'exclusion des anciens imprimés.

La demande devra être composée comme suit

l'imprimé adéquat, rempli, daté et signé, en double exemplaire.
. les D.A.U.B. des bovins, à l'exclusion de tout autre document.
. une enveloppe suffisamment affranchie pour le retour de ces documents,
. un relevé d'identité bancaire pour toute première demande.

Ces dossiers pourront être

. soit déposés à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Charente (bureau 122 - 1er étage)

. soit envoyés par la poste à l'adresse suivante :

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service de la prime C.E.E. 25 écus aux bovins mâles
Cité Administrative - 16017 ANGOULEME CEDEX.

Il est indispensable de fournir une enveloppe suffisamment affranchie pour retourner les D.A.U.B. aux éleveurs, dans le cadre de la procédure normale.

Monsieur ANDRIEUX est à votre disposition et à celle des intéressés pour préciser, s'il y a lieu, les conditions d'application de cette mesure.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

agrément d'une entreprise privée de Pompes funèbres

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

16017 ANGOULÊME CEDEX

1ère DIRECTION
2ème Bureau

N° 16-10

ARRETE portant agrément d'une entreprise privée de pompes funèbres

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

VU le Code des communes ;

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 86-29 du 9 janvier 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales et notamment son article 31 ;

VU le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans le département ;

VU le décret n° 86-1423 du 29 décembre 1986 pris pour l'application de l'article 31-1 de la loi n° 86-29 du 9 janvier 1986 ;

VU la demande formulée par M. Michel LETARD, exploitant une entreprise privée de pompes funèbres au lieu-dit "chez forcat" commune de SAINT-SEVERIN ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'entreprise Michel LETARD, siège social au lieu-dit "chez forcat" commune de SAINT-SEVERIN est agréée pour exercer, sur l'ensemble du territoire, les activités de pompes funèbres suivantes :

- fourniture de cercueils aux familles,

ARTICLE 2. : La durée du présent agrément est fixée à SIX ANS.

ARTICLE 3. : MM. le Secrétaire Général de la Préfecture, le maire de SAINT-SEVERIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. Michel LETARD.

ANGOULEME, le 29 JUIN 1987

LE COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE,
Pour le Préfet,
Commissaire de la République
et par délégation :
Le Secrétaire Général,

Gérard BOUGRIER

Pour ampliation,
Le Chef de Bureau délégué

Gérard BOUGRIER

PROPAGATION des IDEES NOUVELLES (suite)

Pour pénétrer en ANGOUMOIS, on observe que le protestantisme a suivi la CHARENTE et ses affluents, sans bien s'écarter de leurs bords. De même en PERIGORD, et en ses confins avec l'ANGOUMOIS, la DORDOGNE et ses affluents servent de voie naturelle de pénétration. La DRONNE est l'exemple frappant. A LA ROCHE-CHALAIS, ce sont les LANES, à PARCOUL, les GREEN de SAINT MARSAULT, à CHENAUD et BAZAC, les PRESSAC et les MOREL, à AUBETERRE, les BOUCHARD qui, embrassant la Réforme, la font sans peine adopter par leurs tenanciers.

Nommé Evêque de PERIGUEUX par bulle du Pape du 07 décembre 1553, Guy BOUCHARD frère de FRANCOIS III d'AUBETERRE, se convertit semble-t-il quelques années plus tard au calvinisme. Les notables de PERIGUEUX commencent à douter de lui lorsque son château, en dehors de PERIGUEUX, est investi sans difficulté par les troupes huguenotes. Avec l'Evêque de MONTAUBAN, il est sommé de renoncer à son siège épiscopal. Ce qu'il aurait fait en se retirant à LAPRADE.

Huit autres Evêques de FRANCE, dont JEAN de SAINT GELAIS, fils de MERLIN et frère de FRANCOIS, Seigneur de ST SEVERIN, Evêqued'UZES, où il a succédé à son oncle JACQUES, sont aussi soupçonnés de favoriser les progrès de la religion calviniste. L'Inquisition les fait venir à ROME pour quelques justifications.

Le gendre de FRANCOIS III BOUCHARD, Gabriel de la MOTHE-FOUQUE est de plus un proche parent de BURIE, gouverneur de la GUYENNE pour le ROI de NAVARRE. De sorte que la terre d'AUBETERRE et celle de SAINT SEVERIN bénéficient à la fois des plus hautes protections protestantes et du respect des chefs catholiques...

A l'invitation de BOUCHARD et de son gendre, les ministres protestants parcourent les Vallées de la DRONNE et de la LIZONNE, et notamment SAURAIN, aumônier militaire attaché aux troupes de la ROCHEFOUCAULD.

A mi-chemin entre les Seigneurs d'AUBETERRE et de la ROCHEFOUCAULD, en amont de ST SEVERIN sur la LIZONNE, les barons de la ROCHEBEAUCOURT, famille de gouverneurs et de sénéchaux de l'ANGOUMOIS, embrassent la religion réformée, et font de leur fief un important foyer protestant. Ils font appel au plus ardent des prédicateurs de la nouvelle doctrine : SIMON BROSSIER. Cet "apostre diabolique d'un nouvel Evangile" exerce son ministère en se glissant dans les châteaux pour "empester la noblesse", puis, "parmi petits troupeaux de gens rustiques, assemblés aux Eglises de campagne d'ALLEMANS et de la ROCHEBEAUCOURT". "Sa conversation familière était de si petite apparence qu'il n'y avait que ceux desquels il était connu intérieurement qui en fissent estime. Babil et propos superflus lui déplaisaient fort". En août 1561, ses prédications sont si bien passées auprès des JAUBERT, des SAINT GELAIS et de leurs gens qu'il peut aller prêcher à PERIGUEUX où quelques mois plus tard il connaîtra une fin tragique.

3 - LES PREMIERES VIOLENCES - LES PREMIERES EGLISES - L'ETAT de REBELLION

Les premiers actes de vandalisme sont signalés à la ROCHEFOUCAULD dès 1545. Les habitants de CHATEAUNEUF, JARNAC, SEGONZAC tiennent leurs premières assemblées d'abord secrètes, puis rapidement publiques.

Dans le diocèse de PERIGUEUX, auquel appartient ST - SEVERIN, les premiers sacrilèges ont lieu à PERIGUEUX même en janvier 1551 : toutes les croix autour de la ville sont abattues. Quelques joursplus tard, le trésor du chapitre, enfermé dans l'église Cathédrale SAINT-PIERRE, est pillé.

--/---

Les premières églises protestantes se constituent à COGNAC et SEGONZAC en 1558, à HIERSAC et JARNAC, en 1560 et 1561.

Fin 1552, Jeanne d'ALBRET, fille de Marguerite de VALOIS et d'Henri d'ALBRET ROI de NAVARRE et Comte du PERIGORD épouse Antoine de BOURBON, chef du parti protestant. La mère du futur HENRI IV se fait propagandiste zélée du protestantisme. Elle est reçue à JARNAC par Léonor CHABOT dans l'église qu'il a transformée en Temple. Pour sortir de la clandestinité et défier les autorités, elle prêche en plein air.

La nouvelle religion progresse auprès du petit peuple d'ANGOULEME et PERIGUEUX. Celui des campagnes suit.

SAINT-SEVERIN opte pour la nouvelle foi de ses ancêtres. Reste-t-il seulement un prêtre pour y assurer les offices ? Rien n'est moins certain.

4 - CONSPIRATION d'AMBOISE - LES GUISE - LA RENAUDIE ET BOUCHARD

François de LORRAINE, duc de GUISE, déjà brillant guerrier sous FRANCOIS Ier, connaît avec HENRI II,et avec la bénédiction de l'influente Diane de POITIERS, la fortune et la gloire. Au siège de BOULOGNE, il est"balafré" comme le sera quelques années plus tard son fils HENRI.

Sous FRANCOIS II, le Duc se conduit en souverain. Son frère CHARLES, cardinal de LORRAINE est ministre des finances. Les deux frères placés entre la branche des VALOIS déclinante et la branche des BOURBONS appelée à régner se conduisent comme de véritables tyrans. On conçoit la haine qu'ils peuvent susciter.

Au moment où FRANCOIS II s'installe sur le trône, en 1559, Jean du BARRY, Sieur de la RENAUDIE, originaire de CHAMPAGNAC de BELAIR, près de BRANTOME, et FRANCOIS III BOUCHARD qui se sont connus lors de leur exil genevois,organisent l'enlèvement du Roi maladif FRANCOIS II, afin de la soustraire de l'influence des Guises.

Le Roi parti à BLOIS rétablir sa santé doit être selon les plans des deux conspirateurs, enlevé et Louis de BOURBON, Prince de CONDE, chef secret du complot, mis à sa place. Lors des ultimes préparatifs, la RENAUDIE se confie bien imprudemment à son logeur, l'avocat d'AVENELLE, ce dernier le trahit. La cour prévenue se retire à AMBOISE. Des embuscades sont tendues et le complot échoue. Tous les gentilhommes compromis sont décapités ou pendus. La RENAUDIE est assassiné dans la forêt de CHATEAU-RENARD et son cadavre exposé à AMBOISE. Les GUISE contraignent le ROI et les Dames de la Cour à contempler les décollations et les pendus. Seul BOUCHARD échappe au massacre, protégé qu'il est par le Maréchal de SAINT-ANDRE au profit de qui ses biens ont pourtant été confisqués lors de son séjour suisse (mars 1560). Le Prince de CONDE s'enfuit à NERAC auprès de son frère. Quelques temps plus tard, les deux frères se laissent attirer à ORLEANS, sous prétexte d'assister à la tenue des Etats Généraux. Le Prince est arrêté et condamné à mort. La mort de FRANCOIS II le sauve de l'échafaud et Catherine de MEDICIS le fait déclarer innocent à condition que lui et son frère renoncent à la Régence pendant la minorité de CHARLES IX, le frère de FRANCOIS II.

Désormais, Catherine de MEDICIS, veuve d'HENRI II, aussi cruelle qu'ambitieuse et qui dipose avec les GUISE du pouvoir, laisse éclater son génie politique.

../...

DEPART de MONSIEUR L'ABBE GAUDIN

Monsieur l'Abbé GAUDIN sert notre paroisse depuis 17 ans, malheureusement il doit maintenant nous quitter.

Aussi, la Municipalité a-t-elle pensé fêter son départ, pour le remercier, lui prouver notre attachement et lui dire amicalement "au revoir".

La Municipalité suggère donc d'associer la population à l'achat d'un cadeau, en souvenir des Paroissiens de ST SEVERIN, et de le remettre lors d'un vin d'honneur offert à TOUS par la Commune et servi à la Salle des Fêtes.

A cet effet chaque commerçant qui voudra bien accepter de participer à cette collecte recevra en dépôt du 05 au 20 août, une tirelire dans laquelle chacun pourra déposer anonymement ce qu'il veut ou ce qu'il peut.

Si certaines personnes le désirent, elles pourront également remettre leurs dons à la Mairie sous enveloppe cachetée mentionnant leur nom.

Nous nous permettons d'insister sur le fait que ce don n'est pas obligatoire, mais laissé à l'appréciation de chacun.

D'ores et déjà, nous vous remercions pour votre geste, car nous savons que nous ne faisons pas en vain appel à la générosité des ST SEVERINOIS.

La date retenue pour cette cérémonie toute simple n'est pas encore fixée, elle vous sera communiquée ultérieurement.

Le Maire, le Conseil Municipal.